NATIONS
UNIES

EP

UNEP/GC.26/9

**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : générale
13 décembre 2010

Français
Original : anglais

**Vingt-sixième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Nairobi, 21-24 février 2011
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*
Questions de politique générale : état de l'environnement

Coopération Sud-Sud pour parvenir à un développement durable

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Par sa décision 25/9, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement a prié le Directeur exécutif de lui rendre compte des progrès réalisés dans la promotion de la coopération Sud-Sud pour parvenir à un développement durable. Le présent rapport établi à cet effet récapitule les actions engagées par le PNUE, les progrès accomplis et les activités prévues dans le cadre de l'application de la décision.

* UNEP/GC.26/1.

K1063184 030211

I. Mesures suggérées au Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager l'adoption d'une décision libellée comme suit :

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 25/9 du 20 février 2009 relative à la coopération Sud-Sud pour parvenir à un développement durable,

Rappelant également la stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2010-2013, telle que saluée par sa décision SS.X/3 du 22 février 2008 relative à cette stratégie,

Prend note du rapport du Directeur exécutif sur la coopération Sud-Sud pour parvenir à un développement durable[1], qui récapitule les activités menées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour mettre en œuvre la décision 25/9 et le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.

II. Contexte

2. Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités établit la coopération Sud-Sud comme principal mécanisme de mise en œuvre des activités de renforcement des capacités et d'appui technologique selon des priorités et des besoins nationaux clairement définis. Plus précisément, il souligne l'importance de la coopération Sud-Sud et la nécessité d'intensifier les efforts tendant au renforcement des moyens institutionnels, notamment par l'échange de connaissances spécialisées, de données d'expérience, d'informations et de documents entre institutions du Sud, en vue de mettre leurs ressources humaines en valeur et de renforcer ces institutions.

3. La stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2010-2013 met également l'accent sur la nécessité de veiller à ce que le renforcement des capacités et l'appui technologique s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de tous les domaines d'intervention prioritaires et fassent partie intégrante du programme de travail du PNUE. La stratégie appelle, en particulier, à renforcer et poursuivre la mise en œuvre à travers un certain nombre de processus et de partenariats, y compris en favorisant la coopération Sud-Sud en tant que mécanisme clé pour l'exécution des projets de renforcement des capacités et d'appui technologique sur le terrain, impliquant ainsi un grand nombre de partenaires et d'organisations.

4. Conformément aux orientations ainsi préconisées, aux décisions 24/12 et 25/9 du Conseil d'administration du PNUE, aux résolutions de l'Assemblée générale et aux engagements pertinents pris dans le cadre de diverses instances mondiales et multilatérales, le PNUE est résolu à promouvoir la coopération Sud-Sud en tant que moyen d'appuyer les efforts de renforcement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition par la mise en place systématique de partenariats et l'échange de savoir-faire, de données d'expériences, de bonnes pratiques et de connaissances entre experts et institutions du Sud.

5. Le chapitre III ci-dessous présente brièvement les activités entreprises par le PNUE en application de la décision 25/9 du Conseil d'administration.

III. État d'avancement

A. Mise en œuvre des activités de coopération Sud-Sud dans le cadre du programme de travail

6. Dans l'exécution de ses programmes de travail pour 2008-2009 et 2010-2011, le PNUE a utilisé progressivement une série d'approches de coopération Sud-Sud dans la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités et d'appui technologique. Bien que la dimension, la spécificité et les résultats escomptés de ces activités varient en fonction des sous-programmes, l'orientation générale des approches utilisées révèle une volonté systématique de mettre à profit les connaissances spécialisées, les compétences techniques et les réseaux disponibles dans les pays du Sud en vue d'atteindre les objectifs de renforcement des capacités.

[1] UNEP/GC.26/9.

7. En application de la décision 25/9, le PNUE a en particulier engagé des consultations avec un large éventail d'organisations, d'institutions et de réseaux pour forger de nouveaux partenariats et alliances stratégiques en vue de soutenir la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités prévues. Ces consultations se sont aussi focalisées sur l'établissement et le renforcement des partenariats existants, notamment pour la poursuite des activités de projet démarrées au titre du programme de travail pour 2008-2009, y compris s'agissant de leur extension et des activités de suivi envisagées.

8. Des accords formels de coopération avec de potentiels partenaires, dont les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions nationales et les milieux scientifiques, sont inscrits au programme du PNUE pour 2010-2011 comme initiatives de développement et de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités. Bien que les volets l'ampleur des contributions spécifiques des partenariats varient selon les projets, les partenariats s'évaluent par la portée des résultats générés sous forme d'appui en données spécialisées, de formation, du développement des capacités requises, d'éducation, de compétences techniques (y compris outils et méthodologies), de matériels de vulgarisation et de ressources des réseaux (y compris des mécanismes pour le partage des connaissances, des informations et des données d'expérience). On trouvera des informations détaillées sur les partenariats et leur contribution au processus dans le document UNEP/GC.26/INF/14.

9. De plus, le PNUE a maintenu et renforcé depuis 2006 sa collaboration avec la Cellule spéciale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) chargée de la coopération Sud-Sud, à qui a été dévolu la coordination du dialogue entre les organismes des Nations Unies sur les mesures à prendre pour faire avancer la coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies. En 2009 et 2010, le PNUE a tenu des consultations régulières avec la Cellule spéciale en mettant un accent particulier sur sa contribution et participation aux processus et initiatives pertinents mondiaux de coopération Sud-Sud et plus spécialement, à la contribution du PNUE aux réunions du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud. Le PNUE a largement contribué au rapport présenté par le Secrétaire général à la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,[2] qui s'est tenue à Nairobi du 1 au 3 décembre 2009. Le PNUE a pris également part à la conférence, au cours de laquelle son représentant a prononcé un discours d'orientation durant le segment de haut niveau. Par ailleurs, le PNUE a contribué à une publication sur les exemples de réussites des petits États insulaires en développement, en collaboration avec le Groupe chargé des petits États insulaires en développement au sein du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et la Cellule spéciale du PNUD chargée de la coopération Sud-Sud.

10. En outre, le PNUE a co-organisé un forum sur le changement climatique et l'environnement dans le cadre de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, tenue en décembre 2009 à Washington. S'agissant de l'Exposition 2010, qui a eu lieu à Genève en novembre, le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel avaient été désignés pour la co-organiser, notamment pour l'identification et la présentation d'initiatives ou de programmes probants ayant permis de juguler avec succès les problèmes liés au changement climatique et à l'environnement à travers un leadership, des innovations et des partenariats efficaces, des présentateurs de thème, des groupes de discussion et des présentations de solutions novatrices Sud-Sud.

11. Les autres manifestations majeurs auxquelles le PNUE a participé au plan mondial englobent la réunion interinstitutions des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud tenue à New York en février 2010 et la réunion de haut niveau sur la coopération Sud-Sud et le renforcement des capacités organisée à Bogota en mars 2010. Ces rencontres et processus ont offert au PNUE l'occasion de renforcer son dialogue et sa collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et sous-régionales compétentes, ainsi que d'explorer les possibilités d'établir de nouveaux accords de coopération pour appuyer ses initiatives de coopération Sud-Sud.

12. Dans le cadre des efforts visant à mettre en place des accords de coopération formels avec les mécanismes existants et les centres hautement spécialisés engagés dans la coopération Sud-Sud comme le Centre du mouvement des non-alignés pour la coopération technique Sud-Sud, des représentants du PNUE ont visité le Centre pour explorer la possibilité de conclure un accord formel de coopération. Bien que le Centre soit doté d'un vaste mandat au niveau régional pour promouvoir la coopération Sud-Sud en matière de développement social et économique, sa capacité opérationnelle actuelle n'est pas assez suffisante pour lui permettre d'accomplir efficacement sa mission et,

[2] A/64/504.

plus spécifiquement, d'élaborer et maintenir des programmes d'appui technique. Le PNUE n'a donc pas jugé opportun à ce stade d'établir des arrangements formels avec le Centre mais pourrait coopérer au cas par cas pour les projets en mettant à profit les installations du centre pour accueillir les ateliers et conférences régionaux qu'il subventionne.

13. Les paragraphes ci-dessous mettent en exergue quelques exemples d'activités de coopération triangulaire et Sud-Sud menées par les divisions et les bureaux régionaux du PNUE, qui illustrent les divers partenariats et arrangements de coopération mis en place pour mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités.

1. Appui aux mesures de lutte contre le changement climatique grâce à un réseau de points focaux nationaux en Asie du Sud-Est

14. Cette activité vise d'une manière générale à aider les gouvernements d'Asie du Sud-Est à honorer les engagements qu'ils ont pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les objectifs spécifiques du réseau sont axés sur l'amélioration du développement et de l'échange des connaissances, la promotion des interactions et de l'échanges des données d'expérience des informations, et des meilleures pratiques parmi les spécialistes des changements climatiques, la mise à disposition des moyens permettant à ces spécialistes de mener des analyses conjointes sur les questions relatives aux changements climatiques et les options particulièrement intéressantes ou préoccupantes, la mise en place rapide de bonnes politiques et le transfert accéléré de technologies non nuisibles au climat.

15. Commencée en 2009, cette activité, qui devrait s'achever en 2011, a conduit à l'établissement d'accords de coopération avec dix gouvernements de la région (Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire du lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam) et de partenariats avec les centres hautement spécialisés régionaux et nationaux (par exemple le Centre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour l'énergie et l'Institut asiatique de technologie).

16. Les États membres ont pu, par le biais de ce réseau, mieux cerner les évolutions intervenues en matière de changement climatique et les approches d'autres pays de la région. Le réseau a aussi permis de renforcer la coopération régionale dans l'optique de la poursuite des négociations sur le climat. L'Asie du Sud-Est est l'une des régions ayant le taux de croissance le plus rapide au monde avec une demande en énergie de plus en plus élevée due à sa croissance économique et démographique. Par conséquent, son taux global d'émission de gaz à effet de serre risque d'augmenter. Dans ce contexte, le réseau a pour principal objectif de faire connaître et de mieux cerner les avantages relatifs à l'atténuation et au recours aux nouvelles technologies, en termes de retombées économiques et sociales et de réductions possibles des émissions des gaz à effet de serre. Les sessions de formation envisagées ont pour but de combler les lacunes observées s'agissant des capacités connexes requises pour aider les pays de la région à lutter de façon durable contre les changements climatiques. Tenant compte du rôle important joué par les instituts de l'énergie et les spécialistes de ce secteur dans les efforts d'atténuation du changement climatique, en particulier, dans la promotion des technologies à faible émission de carbone et dans la mise en œuvre d'initiatives de conservation et d'utilisation efficace de l'énergie, le réseau est en train de renforcer le dialogue, les synergies et la collaboration entre les instituts et spécialistes de l'énergie et les services en charge de la lutte contre le changement climatique aux niveaux national et régional.

17. Parmi les principales activités du projet incorporant des approches spécifiques de coopération Sud-Sud figurent notamment :

a) La formation et l'échange de données d'expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre des mesures nationales pour saisir les possibilités d'atténuation, par exemple en réalisant un audit sur l'efficacité énergétique, les normes requises en la matière et les étiquetages;

b) L'examen de l'extension possible de la portée du Mécanisme pour un développement propre;

c) La mise en place aux niveaux national et sous-régional, de sous-réseaux sur les priorités thématiques comme l'efficacité énergétique et la qualité de l'énergie;

d) La mise au point d'un large éventail de supports promotionnels et de matériels de communication et d'information pour sensibiliser sur la question;

e) L'appui aux études et/ou analyses susceptibles de permettre aux pays de mieux participer aux discussions et négociations menées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

f) L'analyse des implications des décisions pertinentes de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et leur concrétisation dans les actions nationales.

18. Quelques-unes des réalisations du réseau sont les suivantes :

a) Organisation de trois rencontres en 2009 et 2010 pour rassembler les experts nationaux et internationaux en vue de constituer des informations et connaissances sur les sujets d'intérêt commun aussi bien à l'échelle nationale que régionale;

b) Élaboration et vulgarisation de plusieurs études, dont une analyse approfondie de l'état d'avancement des projets relevant du Mécanisme pour un développement propre et des problèmes rencontrés dans les pays d'Asie du Sud-Est; trois notes liminaires sur des terminologies et concepts spécifiques de la Convention-cadre sur les changements climatiques (approche sectorielle, mesures d'atténuation appropriées au niveau national, société de service d'énergie); une analyse des données énergétiques des pays d'Asie du Sud-Est; un répertoire des instituts de l'énergie de l'Asie du Sud-Est; et une évaluation des capacités existantes pour évaluer l'impact, la vulnérabilité et l'adaptation dans la région;

c) Organisation d'un atelier sur le renforcement des capacités en mai 2010 à Chang Mai (Thaïlande), qui a porté sur les technologies à rendement énergétique élevé pour l'atténuation des changements climatiques. L'atelier visait principalement à vulgariser l'information sur les nouveaux mécanismes d'atténuation des changements climatiques, mettre en évidence les réductions possibles des émissions des gaz à effet de serre grâce à l'application de technologies à rendement énergétique élevé, démontrer l'application de ces technologies dans maints secteurs et susciter une prise de conscience parmi les décideurs et les experts des pays membres;

d) Conception d'un site Internet de première génération[3] et mise en service en février 2010 dans le but de favoriser la diffusion des informations sur les changements climatiques et le transfert de technologie ainsi que sur les activités menées par le réseau et d'autres parties prenantes dans la région. Il comprend également une section destinée aux membres du réseau, avec un forum de discussion en ligne pour faciliter les échanges sur les sujets d'intérêt commun (par exemple, le renforcement du Mécanisme pour un développement propre dans la région et les négociations sur les changements climatiques).

19. Le réseau continuera d'apporter son appui aux points focaux pour les changements climatiques dans les trois secteurs prioritaires (échange d'informations et de données d'expériences, production de connaissances à l'appui des activités d'atténuation et les activités ciblées de renforcement des capacités).

2. Renforcement des capacités nationales pour une gestion durable des ressources en Amérique latine et dans les Caraïbes

20. Le projet vise d'une manière générale à mieux cerner et renforcer les capacités des principaux acteurs d'Amérique latine à gérer de manière durable et coordonnée les ressources selon les besoins prioritaires identifiés. Le projet, qui a été lancé en octobre 2009 et prendra fin en septembre 2011, a aussi pour objectif d'appuyer le développement et la reproduction de bonnes pratiques dans la région. Il fait partie du sous-programme du PNUE relatif à la production et consommation durables et à l'utilisation efficace des ressources.

21. Alors que la gestion et l'administration globales du projet incombent au PNUE, un certain nombre d'accords de coopération et de partenariats ont été conclus avec les organisations des Nations Unies, dont le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Des accords de coopération sont aussi en train d'être conclus avec des partenaires aux niveaux national et régional, en particulier, avec les gouvernements, les milieux scientifiques, les organisations privées, les organisations non gouvernementales et autres experts de la région. Le partenariat global au titre du projet, qui comprend 110 parties prenantes issues de 30 pays de la région, regorge aussi d'experts internationaux membres du comité consultatif technique de conseil du projet.

22. Le projet est en train d'être mis en œuvre dans le cadre d'une approche recourant aux modalités de coopération Sud-Sud pour mettre en œuvre les principales activités. Certaines des activités englobent notamment l'élargissement de la portée et de l'orientation des consultations publiques sur les volets pertinents, en particulier sur des questions telles que l'importance de l'extraction et l'utilisation actuelles des rares ressources naturelles de la région; la mise en œuvre des activités de

[3] www.unep.org/climatechange/sean-cc.

renforcement des capacités en s'appuyant sur les experts de la région; la réalisation d'évaluation des ressources critiques; l'examen des conclusions des évaluations par les experts locaux; l'exécution des projets pilotes; l'organisation d'activités de formation destinées aux experts et formateurs nationaux; l'élaboration de recommandations sur les initiatives existantes et possibles de gestion durable des ressources à l'intention des gouvernements; et la diffusion des résultats auprès des divers publics ciblés aux niveaux national, régional et mondial.

23. Le projet permettra principalement de mettre en place des réseaux de parties prenantes compétentes conscientisées et dotées des connaissances et compétences nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources, d'avoir accès aux outils et à la définition des politiques, d'ouvrir des possibilités pour l'application et l'intensification d'une gestion durable des ressources dans la région et de formuler des recommandations assorties d'actions spécifiques de suivi à intégrer dans les plans nationaux.

24. Les produits obtenus et les leçons tirées de la phase actuelle du projet serviront à l'élaboration d'une phase de suivi axée sur la mise en œuvre de projets pilotes supplémentaires, la mise au point de matériels de formation spécifiques pour chaque ressource critique, l'intégration dans les plans d'action nationaux des recommandations issues de la première phase et l'établissement de liens avec des initiatives analogues dans d'autres régions pour renforcer les approches méthodologiques par l'échange de données d'expérience et des bonnes pratiques.

3. Programme de coopération dans le domaine de l'environnement

25. Depuis 2008, le PNUE a collaboré avec le Ministère chinois des sciences et la technologie dans le cadre d'un partenariat visant à renforcer la coopération Sud-Sud entre l'Afrique et la Chine. En novembre 2008, un accord de coopération a été signé par les deux partenaires pour renforcer les capacités des pays africains dans les domaines de la gestion écosystémique, la réduction des catastrophes, l'adaptation aux effets du changement climatique et les énergies renouvelables.

26. Dans le cadre de ce programme, quatre projets impulsés par la demande sont actuellement mis en œuvre en Afrique. Ils font porter l'accent sur l'amélioration des capacités de surveillance des ressources en eaux partagées du lac Tanganyika (Burundi, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Zambie), la réutilisation des eaux usées pour les plantations forestières (Egypte, Jamahiriya arabe libyenne et Kenya), la mise en place d'un système d'alerte rapide à la sécheresse et d'adaptation (Jamahiriya arabe libyenne, Maroc et Zambie); et la collecte des eaux de pluie en Afrique (Afrique du Sud, Burundi, Kenya, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda).

27. Le principal partenaire dans ce programme est le Ministère chinois des sciences et de la technologie et des Instituts associés, à savoir, l'Institut de géographie et de Limnologie de Nanjing, l'Académie chinoise des sciences, l'Université Tongji à Shanghai, l'Institut des sciences du sol et des engrais de l'Académie des sciences agricoles de Shanxi, et l'Institut de recherche pour les économies d'eau de Gansu.

28. Les objectifs de ces projets sont atteints en s'appuyant sur des ateliers de formation, un programme faisant appel à des experts invités, la formation en cours d'emploi et la démonstration de projets pilotes. Le programme offre aux experts africains et chinois un cadre pour échanger et partager leurs connaissances, idées et données d'expérience. Les projets, qui sont financés par le Ministère chinois des sciences et de la technologie, sont mis en œuvre conjointement par les instituts techniques chinois et les pays africains participants. Le PNUE a pour rôle de coordonner, faciliter et fournir un appui technique pour la mise en œuvre des projets en partenariat avec les équipes nationales et les instituts chinois.

29. Plus de 200 experts provenant de 12 pays africains ont, dans le cadre d'activités de projets et avec la participation de cinq instituts chinois, été formés à divers aspects de la gestion des ressources en eau. Quatre experts africains ont bénéficié de bourses de courts séjours (entre deux et trois mois) et de deux bourses de longs séjours (plus d'un an). Des équipements de laboratoire seront envoyés au Burundi et en République-Unie de Tanzanie pour renforcer les capacités de surveillance de la qualité de l'eau.

30. Les domaines d'activités prioritaires inscrits au programme de travail du PNUE pour 2012-2013 seront incorporés dans la prochaine phase des projets. Un comité directeur chargé du programme sera mis sur pied pour améliorer la communication entre le Ministère chinois des sciences et de la technologie et le PNUE et harmoniser les projets qui s'inscrivent dans la durée et les projets prévus.

4. Évaluations mondiales des besoins technologiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

31. Avec un financement de 9 millions de dollars octroyé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUE a lancé en novembre 2009 un projet relatif à l'évaluation mondiale des besoins technologiques pour aider les pays en développement Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à recenser et analyser leurs besoins technologiques pour établir des portefeuilles de projets et programmes de transfert de technologies écologiquement rationnelles. Le projet, qui devrait s'achever en avril 2012, permet actuellement d'offrir un appui financier et technique ciblé à un premier groupe de 15 pays en développement en leur donnant les moyens de mener des analyses approfondies et de hiérarchiser les technologies, de définir les entraves possibles au transfert de technologies hiérarchisées, d'évaluer les débouchés possibles sur le marché au niveau national et d'explorer et mettre en œuvre les perspectives qui s'offrent en matière de coopération Sud-Sud pour le transfert de technologie. 21 pays supplémentaires pouvant bénéficier d'un appui ont été choisis en septembre 2010, portant ainsi à 36 le nombre total de pays bénéficiaires. Des plans d'action nationaux en matière de technologie seront élaborés comme suite aux évaluations des besoins technologiques menées dans tous les pays.

32. Les principaux partenaires aux projets sont le FEM, le Gouvernement norvégien, le Groupe d'experts sur le transfert de technologies au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les gouvernements, le Centre Risoe du PNUE sur l'énergie, le climat et le développement durable et les Centres régionaux (ENDA-Tiers Monde (Sénégal), Fundación Bariloche (Argentine), Libélula (Pérou) et l'Institut asiatique de technologie (Thaïlande)).

33. Avec l'appui du Centre Risoe du PNUE et des Centres régionaux, le premier groupe de 15 pays a pris des mesures préparatoires et les a pour la plupart menées à bien. Plus précisément, des structures institutionnelles formelles chargées de mettre en œuvre les projets ont été créées dans tous les pays, des directives opérationnelles régissant les activités et les liens interinstitutions entre les acteurs impliqués au niveau national dans l'évaluation des besoins technologiques ont été définis, documentés et diffusés dans plusieurs pays, une prise de conscience de l'évaluation des besoins technologiques a été suscitée par les coordonnateurs en agissant directement ou indirectement avec les groupes de parties prenantes concernées dans le cadre d'ateliers et autres mécanismes et des plans de travail pour l'évaluation des besoins technologiques ont été finalisés dans la première série de pays, essentiellement par des équipes chargées d'évaluer au niveau national, les besoins technologiques en consultation avec les parties prenantes impliquées.

34. Faisant fond sur les institutions mises en place dans les 15 premiers pays, des activités d'appui techniques ont été lancées, notamment l'achèvement et la diffusion d'un manuel pour l'évaluation des besoins technologiques et d'un logiciel wiki, qui tous deux ont été élaborés conjointement avec le PNUD. Le site Internet du projet[4] et l'Intranet sont opérationnels et des travaux préparatoires ont été menés pour créer un réseau multipays ayant notamment pour rôle de faciliter l'échange de données d'expérience, le flux des informations et l'établissement de relations professionnelles ainsi que de favoriser l'élaboration d'accords de coopération Sud-Sud viables concernant le transfert de technologies. Pour l'heure, les Centres régionaux fournissent aux membres du réseau, les services nécessaires en matière de renforcement des capacités et de diffusion des informations, en couvrant le développement, le transfert, l'acquisition et le déploiement des technologies dans les efforts visant à atténuer le changement climatique et à s'adapter à ses effets.

35. En septembre 2010, des ateliers régionaux de renforcement des capacités ont été organisés à Dakar, Bangkok et Lima à l'intention des équipes chargées de l'évaluation des besoins technologiques dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, respectivement. L'objectif principal était de renforcer les moyens des équipes nationales pour mener des évaluations des besoins technologiques de haute qualité et élaborer des plans d'action technologique à l'aide de manuels et d'outils. Parmi les sujets couverts figuraient les méthodologies et outils pour hiérarchiser les technologies, les analyses multicritères l'évaluation financière des technologies et la facilitation d'une véritable concertation entre les parties prenantes.

36. À la fin du projet, tous les 36 pays bénéficiaires devraient avoir identifié et hiérarchisé les technologies, dans le cadre d'un processus participatif impulsé au niveau national, pour favoriser la réalisation des objectifs d'atténuation et d'adaptation, tout en continuant de tenir compte des objectifs et priorités nationaux en matière de développement durable (évaluation des besoins technologiques); identifié les entraves à l'acquisition, au déploiement et à la diffusion de technologies hiérarchisées;

[4] www.tech-action.org.

et élaboré des plans d'action technologique énumérant des activités et prévoyant des mécanismes pour surmonter les entraves et faciliter le transfert, l'adoption et la diffusion de technologies spécifiques dans les pays participants.

5. Corridor biologique caribéen

37. Ce projet vise principalement à créer un cadre de coopération pour toutes les initiatives actuellement mises en place ou susceptibles d'être mises en place pour le corridor biologique caribéen, favorisant ainsi l'intégration à long terme de mesures de conservation entre les trois petits États insulaires en développement que sont Cuba, la République dominicaine et Haïti, la Jamaïque étant observateur, et contribuant à terme à la préservation de la biodiversité à l'échelon planétaire. Le corridor constitue le premier pas vers la création d'une alliance pour la conservation dans les Caraïbes en se fondant sur les rapports entre l'Homme et la nature. Un accord politique tripartite a été conclu entre les trois gouvernements et les principaux partenaires à la mise en œuvre du projet incluent notamment les gouvernements, le Programme alimentaire mondial, le PNUD, l'Union européenne, les organismes de coopération, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales et le secteur privé.

38. Il s'agit d'un programme de coopération Sud-Sud entre trois pays qui encourage activement et favorise la collaboration entre les trois États participants. Parmi les activités majeures, on peut notamment citer la création d'un réseau des zones protégées en République dominicaine et en Haïti, la création d'autres moyens de subsistance possibles pour contribuer à l'élimination de la pauvreté, le perfectionnement des ressources humaines et l'établissement d'un mécanisme institutionnel régional pour la planification et la gestion des ressources partagées entre la République dominicaine et Haïti.

39. Une réunion ministérielle s'est tenue en juillet 2010 en République dominicaine, au cours de laquelle les ministres des États participants se sont accordés sur diverses questions, dont l'ouverture prochaine du Bureau du projet en République dominicaine et la création d'un centre de formation à Haïti. Les experts cubains et dominicains travailleront en étroite collaboration avec leurs homologues haïtiens pour évaluer les aspects techniques liés à la création du centre.

40. Le projet permettra notamment de faire fond sur les capacités des pays participants pour intégrer une approche fondée sur la gestion écosystémique dans les processus de développement et de planification; jeter les bases d'un cadre de coopération multinational pour l'utilisation et la conservation durable de la diversité biologique par la remise en état de l'environnement et l'établissement d'autres modes de subsistance; et faciliter le dialogue sur la gestion durable des ressources naturelles nationales et transfrontières. Quelques-uns des résultats escomptés sont les suivants :

a) La conclusion d'accords entre les États participants et la Jamaïque, à titre d'observateur, y compris les déclarations de Barahona et de Saint Domingue;

b) La mobilisation de ressources supplémentaires et les contributions de pays participants, l'idée inspirant le corridor étant que ce dernier constitue un cadre pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les îles des Caraïbes;

c) L'adoption, en août 2009, d'un plan d'action constituant le cadre global pour le développement du corridor, y compris la mobilisation des ressources;

d) L'approbation par la Commission européenne d'un montant de 2 774 805 euros destiné à la mise en œuvre d'un projet sur le corridor;

e) L'établissement d'un bureau de projet trinational;

f) L'organisation, sous les auspices du ministère dominicain de l'environnement, de réunions entre les organismes de coopération et les bailleurs de fonds des organismes résidents en République dominicaine pour appuyer le corridor;

g) L'organisation de consultations nationales en faveur du corridor à Cuba (mai 2010) et en République dominicaine (juillet 2010);

h) L'organisation de la première réunion consultative technique et de la première réunion ministérielle sur le corridor en juillet 2010;

6. Initiative relative à la conservation du paysage sacré du mont Kailash

41. L'objectif général de cette initiative est de lancer et promouvoir la biodiversité transfrontière et la conservation de la culture, la gestion des écosystèmes, le développement durable et l'adaptation aux effets du changement climatique dans les paysages sacrés du mont Kailash en Chine, en Inde et au Népal. Elle s'inscrit dans le cadre des sous-programmes du PNUE relatifs aux changements

climatiques et à la gestion des écosystèmes. La phase préparatoire de l'initiative a démarré en août 2009 et s'achèvera en janvier 2011.

42. Conformément aux directives stratégiques et opérationnelles du PNUE visant à intégrer la coopération Sud-Sud aux activités régulières du PNUE, des partenariats stratégiques ont, par le biais de l'initiative, été forgés avec des grandes institutions dans le paysage transfrontalier de l'Himalaya et des liens institutionnels solides établis pour le renforcement des capacités concernant la conservation de la biodiversité transfrontière en Chine, en Inde et au Népal. Cette initiative est conjointement mise en œuvre par le PNUE et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, avec le concours financier du Gouvernement norvégien. Tout récemment, un nouveau soutien a été fourni directement à ce centre par l'Agence allemande de coopération technique au titre du volet surveillance du projet. Les principaux partenaires nationaux sont le Govind Ballabh Pant Institute of Himalaya Environment and Development et le Ministère indien de l'environnement et des forêts; le Comité chinois du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes et l'Institut des sciences géographiques et de recherche en ressources naturelles de l'Académie chinoise des sciences; et le Ministère de l'environnement, des sciences et de la technologie ainsi que le Ministère des forêts et de la conservation des sols au Népal.

43. Les principaux résultats de cette phase de mise en œuvre englobent un accord-cadre régional de coopération rassemblant les pays membres, un plan global de surveillance écologique et une évaluation des options communautaires d'adaptation et de cogestion. À ce jour, le projet a pour l'essentiel permis de regrouper les trois pays pour s'attaquer aux questions écologiques, sociales, économiques et culturelles communes et se préparer aux effets inévitables du changement climatique.

44. L'initiative est envisagée dans le cadre d'un programme à long terme fondée sur la coopération transfrontière régionale et une approche de gestion écosystémique, et a été conçue selon un cycle de mise en œuvre échelonné. Elle en est à sa phase préparatoire (août 2009 – janvier 2011), qui pose les jalons et établit le cadre politique pour la phase de démarrage qui s'ensuivra (février 2011-juillet 2012). La première phase de mise en œuvre se déroulera d'août 2012 à juillet 2017 et la deuxième d'août 2017 à juillet 2023. La portée des phases de suivi sera élargie pour inclure d'autres pays voisins de la région abritant le paysage sacré du mont Khailash.

7. Permettre un changement de paradigme sur le suivi et l'évaluation au sein de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

45. Le projet PNUE-FEM visant à permettre un changement de paradigme sur le suivi et l'évaluation au sein de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, est une initiative de renforcement des capacités visant à appuyer la mise en œuvre de la Convention. L'exécution du projet et, plus spécifiquement, la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et régional sont entrepris conjointement par le PNUE, le secrétariat de la Convention, le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE et toute une série de partenaires ayant des mandats reconnus en matière de gestion durable des terres et une vaste expérience dans l'application de la Convention.

46. Les principaux partenaires sont 14 centres de référence régionaux et sous-régionaux en Afrique (Observatoire pour le Sahara et le Sahel, Centre régional Agrhymet du Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, Commission des forêts d'Afrique centrale, Centre de prévision et d'application climatique de l'Autorité intergouvernementale sur le développement et Desert Research Foundation de la Namibie), en Asie (Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches, Secrétariat de l'initiative des pays d'Asie centrale pour la gestion des terres, Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides et Centre for People and Forest), en Amérique latine et dans les Caraïbes (Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza), Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Institut caribéen de santé environnementale) et dans le Nord de la Méditerranée et en Europe centrale et orientale (Centre de recherche conjoint). Les centres de référence facilitent et supervisent les activités de renforcement des capacités dans leurs régions respectives dans le cadre de la coopération Sud-Sud et fournissent un appui technique aux Parties pour appliquer la Convention.

8. Appui au renforcement des capacités pour mettre en œuvre le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à la Convention sur la diversité biologique

47. Il s'agit d'une activité d'appui global au renforcement des capacités axée sur l'élaboration de mesures juridiques, administratives, techniques et de mesures institutionnelles connexes pour favoriser le respect des obligations prévues par le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à la Convention sur la diversité biologique. Elle fournit également un appui à la mise en oeuvre ou la mise en place de cadres nationaux de biosécurité.[5] Le principal résultat attendu de ces interventions est la ratification rapide du Protocole de Cartagena par les Parties à la Convention. Les partenaires les plus importants dans le cadre de cette activité sont le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le FEM et ses organismes d'exécution, les gouvernements et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, qui fournissent des apports spécifiques pour la mise au point des matériels de formation sur le centre d'échanges sur la biosécurité.

48. Ces interventions ont permis d'élaborer des matériels et des systèmes utiles et novateurs largement utilisés par les pays du Sud comme biens et services publics pour les aider à s'acquitter de leurs obligations prévues par le Protocole de Cartagena. Ils englobent notamment les boîtes à outils, les études de cas, les documents d'examen par les pairs, les instruments techniques et l'établissement d'un système consultatif régional hautement novateur pour le centre d'échanges sur la biosécurité. Des plans et des interventions futurs continueront de soutenir la mise en œuvre du Protocole de Cartagena en s'inspirant du nouveau Plan stratégique du Protocole pour 2011-2020, qui fournit des orientations spécifiques et des plans de travail sur les grands domaines thématiques pour faciliter la prise de décision; les demandes d'élargissement de l'appui fourni par le centre d'échanges à toutes les Parties remplissant les conditions voulues; et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et l'indemnisation au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.

9. Appui au nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique pour promouvoir la coopération afro-asiatique dans le domaine du droit de l'environnement

49. Ce projet vise à renforcer les capacités des pays en développement d'Asie et d'Afrique pour développer, mettre en œuvre et appliquer effectivement le droit de l'environnement et mettre en place les structures et arrangements institutionnels nécessaires. Il vise également à renforcer les capacités pour se doter d'un cadre législatif et administratif pour intégrer davantage la protection durable de l'environnement dans les politiques et processus nationaux de développement de façon durable afin de mieux s'attaquer aux problèmes d'environnement de portée mondiale tout en poursuivant un développement durable. Un volet majeur concerne l'établissement des réseaux de coopération comprenant des services publics et hauts fonctionnaires, les autorités judiciaires, les praticiens du droit, les universitaires et d'autres parties prenantes des pays africains et asiatiques pour échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques, y compris en matière de droit et de politiques de l'environnement. Il s'inspire de la feuille de route de Bandung pour la promotion du droit de l'environnement.

50. Le projet, qui doit s'achever en 2010, est financé par le Gouvernement japonais et est actuellement mis en œuvre par le PNUE en partenariat avec les gouvernements, les banques régionales de développement, les réseaux régionaux des autorités judiciaires et services d'application des lois, les centres internationaux hautement spécialisés (tels que le Centre pour la coopération technique Sud-Sud du Mouvement des non alignés), les instituts techniques et de recherche, les universités, les réseaux de juristes et de professeurs de droit, les organismes des Nations Unies compétents (tels que le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), les organisations intergouvernementales (tels que l'Organisation internationale de police criminelle et l'Organisation mondiale des douanes) et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement.

51. Les principales activités du projet sont réparties en deux groupes. Le premier incluait la fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique à plusieurs pays en développement asiatiques et africains pour développer et renforcer davantage le droit de l'environnement et appuyer sa mise en œuvre et son application effective. La création de pôles capables d'accumuler des données d'expérience dans le cadre de ces activités est un volet important de ce groupe. Cette action vise de façon spécifique à promouvoir l'échange des données d'expérience, les bonnes pratiques, les réussites et les leçons tirées d'autres pays en développement. Le second groupe met l'accent sur le réseautage

[5] www.unep.org/biosafety/Projects.aspx.

dans le cadre d'activités de renforcement des capacités ciblées au niveau des responsables gouvernementaux et autres parties prenantes, y compris l'échange d'informations et d'expériences concrètes sur le droit de l'environnement et des informations accumulées dans le cadre du premier groupe d'activités.

52. Les efforts combinés au titre de ces deux groupes permettront de catalyser la coopération entre l'Asie et l'Afrique pour renforcer les capacités et les compétences des pays de ces continents afin qu'ils soient en mesure de prendre des décisions solidement étayées sur le développement d'une mise en œuvre et application efficaces des législations nationales et la réalisation des objectifs internationalement convenus en matière d'environnement.

10. Intégration de l'environnement et de la durabilité dans le programme de partenariat des universités africaines

53. Ce programme a pour principal objectif de promouvoir l'intégration des questions d'environnement et de durabilité dans les disciplines enseignées, la recherche, l'action communautaire et la gestion dans les universités et autres institutions du secteur tertiaire. Le programme, qui a été lancé en 2004, est mis en œuvre dans 90 universités à travers 42 pays d'Afrique.

54. Conformément au plan stratégique de Bali, le programme vise à associer les universités pour orienter les politiques en renforçant les compétences et en fournissant un appui technologique aux niveaux nationaux, régional et mondial. Il contribue également à la promotion du volet environnemental de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et à la mise en œuvre du programme de travail du PNUE dans le cadre de la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013. L'initiative est actuellement transposée dans les Caraïbes en s'appuyant sur un programme de partenariat visant à intégrer l'environnement et la durabilité dans les universités des Caraïbes, qui regroupe les universités de la Barbade, du Belize, du Guyana, d'Haïti, de la Jamaïque, du Suriname et de Trinité-et-Tobago et a des objectifs similaires tout en étant toutefois spécifiquement adapté aux Caraïbes.

55. Le programme sera également transposé au niveau mondial dans le cadre du partenariat mondial des universités sur l'environnement et la durabilité. Le PNUE, en collaboration avec l'Institut de l'environnement et du développement durable de l'Université de Tongji, a notamment organisé à Nairobi en novembre 2010 des consultations avec les universités africaines membres du programme de partenariat sur l'intégration de l'environnement et de la durabilité dans les universités africaines pour échanger des données d'expérience et élaborer un mécanisme de coopération dans le domaine de l'éducation au service du développement durable pour accélérer le développement durable en Asie et en Afrique. Les objectifs du Partenariat mondial des universités sur l'environnement et la durabilité sont notamment les suivants :

a) L'expansion du réseau des universités selon les modalités de coopération Sud-Sud et Nord-Sud intégrant de manière systématique la gestion écosystémique dans un large éventail de disciplines, facultés, programmes et cours dans les universités, en mettant l'accent sur l'intégration de ces considérations dans les politiques universitaires, les pratiques de gestion, l'action communautaire et les activités des étudiants;

b) La mise en place de réseaux du savoir pour informer et aider les principales parties prenantes dans la réforme des politiques et la mise en œuvre des programmes concernant les énergies renouvelables, l'utilisation efficace de l'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

c) L'établissement de réseaux scientifiques pluridisciplinaires rattachés de manière stratégique aux décideurs et aux spécialistes du développement pour intégrer la dimension environnementale dans les processus de développement. Des réseaux d'informations nationaux et régionaux seront créés et utilisés comme projets de démonstration pour appuyer des actions régionales sur les questions prioritaires reliées aux produits chimiques.

11. Programme d'échange axé sur la coopération triangulaire pour renforcer les capacités institutionnelles pour l'évaluation intégrée de l'environnement et l'établissement de rapports

56. Dans le cadre d'un programme d'échange axé sur la coopération triangulaire financé conjointement par le PNUE et Fredskorpset, l'échange mutuel de jeunes professionnels entre la Norvège et des organisations africaines a été rendu possible. Cette coopération triangulaire Sud-Sud/Nord-Sud visait à renforcer les capacités institutionnelles pour l'évaluation intégrée de l'environnement et l'établissement de rapports connexes dans le cadre du Réseau africain d'informations sur l'environnement

57. Les institutions impliquées dans ce programme d'échange en 2009 et 2010 étaient le Southern African Research and Documentation Centre, (basé à Harare), le National Environment Management Authority (Ouganda), le Environmental Council (Zambie), l'Environmental Information Systems Africa (basé à Pretoria), le Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe (basé au Caire), et le Centre GRID-Arendal du PNUE. Ce dernier fait également office de coordonnateur global du programme d'échange. Les arrangements de coopération ont englobé l'engagement spécifique des institutions norvégiennes à fournir une assistance technique spécialisée aux institutions participantes des pays africains. Les activités d'échange ont porté sur 12 mois (programme principal) et sur six mois (programme destiné aux jeunes).

58. Dans le cadre du programme principal :

a) Un fonctionnaire du National Environment Management Authority a été détaché au Centre GRID-Arendal dans le cadre d'un arrangement Sud-Nord pour acquérir des compétences dans la planification des projets, la conception graphique pour l'établissement de rapports sur l'environnement et l'utilisation d'outils de recherche assistée par l'ordinateur pour appuyer l'évaluation intégrée de l'environnement et l'établissement de rapports connexes;

b) Un fonctionnaire du National Environment Management Authority a été détaché au Environmental Council (Zambie) pour acquérir des compétences dans le suivi sur le terrain de la mise en œuvre des réglementations et pratiques en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement;

c) Un fonctionnaire du Environmental Council (Zambie) a été détaché au National Environment Management Authority (Ouganda) dans le cadre d'un projet de coopération Sud-Sud pour bénéficier d'une formation pratique à la publication assistée par ordinateur et à la conception de matériels de sensibilisation pour la gestion intégrée de l'environnement et l'établissement des rapports connexes;

d) L'organisme Environmental Information Systems Africa a accueilli un fonctionnaire du Centre GRID-Arendal dans le cadre d'un projet de coopération Nord-Sud pour appuyer la création d'une base de données et la conception et préparation d'un bulletin, et pour aider à la préparation de la Conférence de cet organisme, tenue en Ouganda en octobre 2009.

59. S'agissant du volet du programme en faveur des jeunes :

a) Cinq jeunes rattachés au Centre GRID-Arendal se sont rendus dans des organisations africaines participantes pour être formés au travail dans un environnement pluriculturel et mettre au point des produits en faveur des jeunes pour l'évaluation intégrée de l'environnement et l'établissement de rapports connexes. Deux d'entre eux ont ainsi été accueillis au National Environment Management Authority (Ouganda), un au Environmental Council (Zambie), un au Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe et un au Environmental Information Systems Africa. Dans le même esprit, un jeune africain a été détaché au Centre GRID-Arendal;

b) Dix jeunes ont participé aux échanges entre les six institutions participantes pour être formés au travail dans un environnement pluriculturel et mettre au point des produits destinés aux jeunes pour l'évaluation intégrée de l'environnement et l'établissement de rapports connexes.

60. Prévue pour 2010-2011, la prochaine phase du programme mettra l'accent sur quatre centres sous-régionaux collaborant dans l'établissement du rapport de la série *L'Avenir de l'environnement africain*.

61. Dans le cadre du programme d'échange axé sur la coopération triangulaire et en s'appuyant sur les moyens d'action en chaîne suscités par ce biais, le PNUE, en collaboration avec le Centre GRID-Arendar, mène les activités suivantes en Afrique :

a) Production de la publication « Zambia: Atlas of Our Changing Environment », avec l'appui financier de la Norvège;

b) Production de la publication « Zambezi River Basin: Atlas of Our Changing Environment », avec l'appui financier de la Norvège;

c) Fourniture d'une assistance au réseau éthiopien d'informations sur l'environnement (GRID-Arendal). Une évaluation des capacités nationales requises pour créer et gérer le réseau a été effectuée, suivie de l'organisation d'un atelier multipartite national pour convenir des protocoles d'échange des données;

d) Fourniture d'une assistance au réseau rwandais d'informations sur l'environnement (GRID-Arendal). Une évaluation des capacités nationales requises pour lancer et maintenir le fonctionnement du réseau a également été effectuée et un atelier multipartite national est en train d'être organisé pour convenir des protocoles d'échange des données.

62. Une description détaillée de toute la gamme des activités régulières et prévues de coopération Sud-Sud menées par le PNUE, y compris les exemples susmentionnés, est présentée dans le document UNEP/GC.26/INF/14.

B. Élaboration d'orientations et actualisation des directives opérationnelles sur la coopération Sud-Sud

63. En application du paragraphe 2 de la décision 25/9 du Conseil d'administration, le PNUE a élaboré des orientations et actualisé ses directives opérationnelles pour favoriser et renforcer l'intégration systématique de la coopération Sud-Sud dans le programme de travail du PNUE dans le cadre du Plan stratégique de Bali.

64. Les orientations ont été élaborées et les directives opérationnelles actualisées en se fondant sur de vastes recherches documentaires, des consultations élargies et l'analyse des principaux processus et manifestations concernant la coopération Sud-Sud. Des entretiens ont été menés avec les fonctionnaires du PNUE au siège à Nairobi, dans les six Bureaux régionaux et dans plusieurs bureaux extérieurs et de liaison du PNUE (Paris, Genève et New York). Les Représentants permanents auprès du PNUE et les experts de la coopération Sud-Sud ont également été consultés. Des recherches approfondies sur les tendances pertinentes en matière de coopération Sud-Sud aux niveaux mondial, régional et sous-régional et sur les faits nouveaux intervenus au sein du système des Nations Unies et des organismes intergouvernementaux, notamment le Groupe des 77 et la Chine, ont été effectuées.

65. Les orientations et les directives actualisées sont également étayées par les décisions du Conseil d'administration, la stratégie à moyen terme et les réformes en cours à l'échelle du système des Nations Unies, y compris l'initiative « Unis dans l'action » qui a pour but de promouvoir une coordination et cohérence plus grandes de la fourniture des services par l'ONU. Le PNUE a convoqué une réunion d'un groupe d'experts pour examiner et affiner le projet de document d'orientations et les directives actualisées.

66. Les orientations prévoient :

a) Le renforcement de l'appui en matière de politiques et de programmation pour la coopération Sud-Sud, pour déterminer en particulier comment la coopération Sud-Sud en tant que principal mécanisme de mise en œuvre doit être intégré dans chaque domaine prioritaire thématique dans la nouvelle approche matricielle de programmation, comme décrit au paragraphe 71 ci-dessous;

b) Le renforcement et la facilitation des possibilités d'échanges entre les pays par le biais des Bureaux régionaux et en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies;

c) Une plus grande implication dans les processus des équipes de pays des Nations Unies pour intégrer davantage la durabilité environnementale dans les processus de programmation de pays des Nations Unies, notamment les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement;

d) Des actions visant à lancer et soutenir des approches de coopération Sud-Sud dans le programme de travail du PNUE en affectant les ressources adéquates aux processus de programmation biennaux;

e) Le renforcement des structures et capacités de coordination pour la coopération Sud-Sud au siège du PNUE et dans les Bureaux régionaux, notamment la fourniture d'une formation appropriée, la sensibilisation et des mesures d'incitation pour favoriser la coopération Sud-Sud;

f) L'établissement de partenariats stratégiques et la participation aux forums multilatéraux pour promouvoir la coopération Sud-Sud sur les questions d'environnement et établir de synergies et mobiliser des compétences techniques et ressources supplémentaires pour les activités de coopération Sud-Sud identifiées;

g) L'adoption et la mise en œuvre d'outils de communication et de sensibilisation détaillés pour assurer un échange cohérent et efficace d'informations au sein du PNUE et entre les autres parties prenantes concernées en ce qui concerne notamment les connaissances spécialisées, les données d'expérience, le savoir-faire, les méthodologies et outils, les technologies, les meilleures pratiques, les opportunités et les ressources;

h) Un suivi constant et un renforcement par le biais de la conception, l'évaluation, le suivi et l'évaluation des activités de coopération Sud-Sud dans le programme de travail du PNUE pour s'assurer que les engagements énoncés soient dûment mis en œuvre.

67. Les orientations sont pour l'heure en train d'être révisées pour les rendre plus pratiques après leur examen par les instances dirigeantes en octobre 2010. Les directives actualisées sont également en train d'être examinées au sein du PNUE, avant d'être à nouveau réexaminées et affinées. Les orientations finalisées et les directives opérationnelles actualisées seront prêtes à temps pour sous-tendre et faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des activités du projet de renforcement des capacités et d'appui technologique dans le cadre du programme de travail du PNUE pour 2012-2013 et au-delà.

C. Mécanisme d'échange Sud-Sud

68. En application de la décision 24/12 du Conseil d'administration, le PNUE s'est engagé dans une approche graduée visant à élaborer un mécanisme d'échange en tant que composante essentielle des efforts visant à faire progresser la coopération Sud-Sud dans les activités de l'Organisation et parmi les principaux partenaires. Le mécanisme envisagé a pour but de faciliter l'identification, le développement et la promotion des possibilités qu'offrent la collaboration et la coopération entre les pays et les régions du Sud pour appuyer les activités qu'ils mènent dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Le mécanisme permettra également de favoriser la coopération triangulaire Sud-Sud-Nord.

69. Plus précisément, la fonction principale du mécanisme est de faciliter et de promouvoir l'échange d'un large éventail d'informations en matière de renforcement des capacités concernant les technologies disponibles, les connaissances spécialisées, les données d'expérience, les méthodologies, les outils et boîtes à outils, les directives, les meilleures pratiques, les services consultatifs, les possibilités de formation et les réseaux appropriés, en particulier dans les pays et les régions du Sud. Il servira donc à faire concorder les solutions spécifiquement axées sur le Sud qui sont offertes avec les besoins prioritaires en matière de renforcement de capacités identifiés dans les pays du Sud.

70. La phase actuelle d'élaboration du mécanisme d'échange a permis d'obtenir des résultats probants. Une analyse détaillée des exigences du système a mis en exergue des liens avec les bases de données et systèmes pertinents du PNUE. L'interopérabilité avec d'autres bases de données, systèmes et mécanismes a été intégrée pour automatiser l'accès aux informations et l'échange de ces dernières, et des applications fonctionnelles ont été conçues pour traiter les modules opérationnels, (comme les organisations, technologies, connaissances spécialisées, données d'expérience, opportunités, réseaux et manifestations) en envisageant notamment la possibilité pour les partenaires et d'autres utilisateurs identifiés d'interroger la base de données et de produire des rapports destinés à divers utilisateurs. La prochaine phase mettra l'accent sur l'identification des sources de données, l'élaboration du contenu et l'élargissement des partenariats envisagés, l'élaboration d'un manuel d'utilisation pour mettre plus au point le mécanisme et l'utiliser, la formation du personnel à différents aspects du système et l'élaboration d'une stratégie pour mettre en œuvre et promouvoir l'utilisation du mécanisme.

IV. Défis à relever

71. Le PNUE a adopté une approche matricielle de programmation destinée à favoriser et accroître une plus grande cohérence de l'élaboration du programme de travail du PNUE. Plus précisément, cette approche permettra de juguler les problèmes de coordination internes souvent observés dans l'élaboration et la mise en œuvre de tout un ensemble cohérent d'initiatives en matière de renforcement de capacités. Jusqu'à présent, les divisions spécifiques du PNUE ont mis en œuvre des programmes aux niveaux régional et national, le plus souvent dans le cadre d'une approche descendante qui, à son tour, a empêché d'intégrer de manière systématique les modalités de coopération Sud-Sud dans les projets de renforcement des capacités identifiés.

72. La mise en œuvre des orientations concernant la coopération Sud-Sud et des orientations opérationnelles actualisées au début de 2011 permettront également de relever ce défi et de faire en sorte que la mise en œuvre des activités de coopération Sud-Sud prennent en compte les approches rationnelles visant à suivre les résultats obtenus et les enseignements tirés et que les impacts de ces résultats et enseignements alimentent les processus liés aux programmes de travail qui en résulteront.

73. En outre, le PNUE a pris des mesures pour renforcer sa présence régionale ainsi que les moyens des Bureau régionaux, un fait qui contribuera pour beaucoup à accélérer la mise en œuvre des activités de coopération Sud-Sud. Ces efforts seront appuyés par la désignation officielle du personnel des Bureaux régionaux existants pour coordonner et superviser la mise en œuvre des activités fondées sur

la coopération Sud-Sud qui ont été, ou seront, incorporées dans les sous-programmes et projets pertinents. Bien que la mise en œuvre effective des activités de coopération Sud-Sud soit opérées par les Bureaux régionaux, le PNUE continuera d'exécuter ses obligations mondiales en la matière à partir de son siège. La coordination des apports du PNUE et la participation aux processus et conférences mondiaux pertinents sur la coopération Sud-Sud, l'organisation d'un forum sur le changement climatique et l'environnement en tant qu'élément clé de l'Exposition mondiale annuelle sur le développement Sud-Sud, l'établissement du rapport biennal du Secrétaire général sur la coopération Sud-Sud à l'intention de l'Assemblée générale et les contributions du PNUE aux réunions et initiatives interinstitutions des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud sont autant de tâches clés qui continueront d'être coordonnées à partir du siège du PNUE.

74. Le PNUE poursuivra l'élaboration du mécanisme d'échange Sud-Sud pour renforcer tout particulièrement son aptitude à répondre aux demandes visant à harmoniser les compétences techniques et connaissances spécialisées du Sud avec les besoins exprimés. Plus précisément, le PNUE continuera de tirer le meilleur parti des ressources internes extrabudgétaires pour la poursuite de l'élaboration, le fonctionnement et le maintien du mécanisme d'échange.

V. Conclusion

75. Les orientations et directives opérationnelles du PNUE en matière de coopération Sud-Sud, qui devraient être finalisées et devenir opérationnelles en début 2011, serviront d'outils de référence à l'échelle de l'organisme pour appuyer et contribuer sur le plan technique aux efforts déployés systématiquement par le PNUE pour mettre en œuvre la coopération Sud-Sud en tant que principal mécanisme de mise en œuvre des objectifs définis dans le Plan stratégique de Bali. Elles fourniront une direction claire pour remédier, à court et à moyen termes, aux problèmes qui ont jusqu'ici entravé l'intégration coordonnée et cohérente plus rapides de ce mécanisme de mise en œuvre au programme de travail du PNUE. La concrétisation des mesures figurant dans ces outils de référence par des actions spécifiques seront appuyées par un ensemble de directives et l'application systématique d'outils et modules graduels pratiques énoncés dans les directives opérationnelles.

76. Les futures versions du document d'orientation et des directives opérationnelles sous-tendront l'évolution future des processus relatifs au programme de travail du PNUE, l'élaboration de la stratégie à moyen terme, les décisions pertinentes du Conseil d'administration, les tendances émergentes dans les processus, synergies et avantages à l'échelon mondial qui découlent des partenariats stratégiques avec les grandes initiatives de coopération Sud-Sud, ainsi que les leçons tirées de la poursuite des applications concrètes des approches de coopération Sud-Sud dans le travail de l'Organisation et des impacts qu'elles présentent. Mis bout à bout, les résultats de ces initiatives conduiront progressivement à des approches coordonnées et cohérentes permettant d'intégrer systématiquement les modalités de coopération Sud-Sud dans le travail du PNUE.